

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne
Journal n° 50 avril-juin 2008

50

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne
www.mdl-lausanne.ch info@mdl-lausanne.ch
téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



Projet de musée des Beaux-Arts à Bellerive. Ce photomontage met en évidence l'atteinte portée au paysage et l'inadéquation du lieu pour cet édifice.

Musée des Beaux-Arts

Le projet d'ériger le musée des Beaux-Arts à Bellerive prend l'eau. Normal diront certains, il souhaite avoir les pieds dans le lac. Le débat devant le Grand Conseil pour l'octroi d'un crédit d'étude pour la phase du projet devrait avoir lieu avant l'été. La commission du législatif qui a examiné cet objet n'a pu se mettre d'accord sur un rapport unique. Preuve, s'il le fallait encore, que le site de Bellerive est problématique. Le rapport de minorité met en évidence que l'implantation sur les rives ne transgresse pas moins de huit dispositions du droit fédéral, cantonal ou communal (en particulier violation de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, de la loi sur la protection des eaux, de la loi du marchepied et du plan directeur cantonal des rives).

Par ailleurs, on découvre que les trois uniques prétendus mécènes qui co-financeront l'étude ont pour nom *Loterie romande*, *Fondation Leenaards* et *Fonds d'équipement touristique de la région lausannoise*. On tombe des nues de voir que

ces institutions sont seules à apporter leur soutien financier alors qu'il avait toujours été question que les collectionneurs allaient s'engager. Et on ne comprend carrément pas que les trois institutions susnommées puissent se mêler d'un lieu d'implantation: leur statut ne leur autorise pas d'exercer une telle pression; il s'agit là d'un abus de fonction.

Face à de telles irrégularités et devant le nombre de lois bafouées, si les députés acceptaient envers et contre tout le crédit d'étude pour le projet de Bellerive, nos institutions publiques perdraient une nouvelle part de crédibilité et de respectabilité. Les lois et règles qui régissent notre société démocratique concernent aussi, voire même spécialement les tâches de l'Etat, qui se doit d'être exemplaire. Faudra-t-il, pour cet objet aussi, qu'une initiative citoyenne remette le musée des Beaux-Arts au milieu de la ville? C'est là, à nos yeux, sa place légitime; mais en tout cas *pas au bord du lac*.

Métamorphose - une réflexion de fond (3)

Pour clore la réflexion de fond sur le projet *Métamorphose* (cf. Patrimoine lausannois n° 48 et 49), nous abordons aujourd'hui tout d'abord la question des jardins familiaux. Puis, après une brève analyse de la démarche participative et du contenu effectif du programme municipal, nous proposons une vision alternative – la métamorphose de *Métamorphose*. Nous terminerons par quelques informations relatives à l'initiative communale récemment déposée par des citoyens décidés à donner à ce projet non seulement un vrai fondement démocratique, mais encore une perspective authentiquement durable à l'urbanisme lausannois.

Jardins familiaux

La réalisation d'un complexe commercial associé à un stade au sud de la ville nécessiterait le déménagement des Jardins familiaux des Prés-de-Vidy. Ce déménagement semble à première vue un acte anodin. Ne connaissons-nous pas dans nos campagnes les remaniements parcellaires qui conduisent à des regroupements et échanges de terrains pour diminuer l'émiettement des domaines. Déplacer les jardins familiaux semble procéder de la même logique. Cette vision est cependant erronée. D'un point de vue social, relationnel, affectif



Jardins familiaux des Prés-de Vidy. Avril 2008.

et au niveau de la valeur biologique de la terre, les jardins familiaux ne peuvent d'aucune façon être comparés à un champ de culture agricole. En effet, ces petits lopins de terre sont investis par leur détenteur d'une véritable passion. Non seulement pour les cultures et les récoltes obtenues. Les petits cabanons érigés sur chaque parcelle sont des lieux de vie d'une valeur inestimable pour ceux qui les «habitent». Ce ne sont pas que de simples couverts mais encore des espaces de réception où une vraie convivialité est entretenue. La proximité des parcelles mettent les voisins-jardiniers dans un réseau social. L'attache à la terre enfin est un lien d'une force qu'un citoyen cosmopolite, pendulaire et souvent sans racine, ne peut s'imaginer. Ce lien peut être encore renforcé lorsque les cultivateurs sont des émigrants, fréquemment de condition modeste. Le lopin de terre est ainsi un objet affectivement très investi.

Aux Prés-de-Vidy, déplacer les jardins peut être assimilé à un déplacement de population. Sous certains aspects, ce déménagement forcé peut même être plus grave que la résiliation du bail d'un appartement. C'est un acte d'une grande violence.

Métamorphose brise un tissu relationnel et entre ainsi en

contradiction avec les points 7 et 13 de sa charte du développement durable, qui stipule qu'il faut réserver des lieux de rencontre et d'échange, et réserver des espaces pour des potagers. Aucun intérêt public ne justifie de déraciner ces locataires sans histoire. Leur attachement à leur terre et leur réseau de solidarité s'est manifesté par une pétition qui a récolté plus de 7'000 signatures pour le maintien de ces espaces de si grande importance sociale. Les prétentions municipales à résilier le bail à ferme de ces terres fait bien pâle figure face à cet engagement citoyen.

Le concept participatif

Pour faire passer la pilule *Métamorphose*, la Municipalité s'offre le luxe de mettre sur pied un groupe de propagande qui est chargé d'initier une démarche prétendument participative. Alors que la principale pomme de discorde, le noyau dur du désaccord entre nos édiles et les citoyens réside principalement dans la démolition du stade et sa reconstruction avec un centre commercial au sud, ce point est justement déclaré comme non négociable. Une telle remise en question bloquerait tout le projet, selon les termes mêmes du syndic. Pourtant, tant l'élaboration des plans d'affectation des terrains que les crédits de construction sont des procédures qui autorisent le citoyen à entrer dans le débat et, à défaut d'être entendu, à signaler son désaccord par le verdict des urnes. Affirmer que ces points sont non négociables est donc non seulement strictement contraire aux fondements constitutionnels qui régissent notre société helvétique, mais indigne d'un exécutif qui feint l'ignorer et intimide et dénigre les citoyens qui rappellent l'existence de ces règles démocratiques élémentaires.

Déclarer ces points non négociables, c'est le meilleur moyen d'amener le projet à l'échec. Et cet échec programmé est le fait même des promoteurs. La psychorigidité propre au pouvoir n'est jamais bonne conseillère.



Jardins familiaux des Prés-de Vidy. Avril 2008.

Une résurgence moderniste anachronique

Contrairement au nom donné au projet, Métamorphose n'est pas un projet novateur, ni ne transforme radicalement le développement de la ville. Il ne fait que confirmer de vieux paradigmes surannés; c'est une fuite en avant. Tant le volet transport en commun (métro m2 et Réseau 08) que celui du programme de logements (consécutif à la démarche Quartiers 21) ont débuté bien avant. Déménager des infrastructures sportives alors qu'elles sont appréciées là où elles sont est contreproductif. Coupler un stade avec un centre commercial est contestable. Amener un surcroît d'activités dans le secteur du sud déjà surchargé est une erreur. Faire enfin croire qu'un partenariat public-privé permettra de construire un nouveau stade sans solliciter les deniers publics est un leurre (le stade de la Praille à Genève, construit sur ce modèle, serait tombé deux fois en faillite sans l'injection massive de capitaux publics).

En fait, Métamorphose est avant tout une résurgence nostalgique des années de développement anarchique et inconsidéré de l'après-guerre, qui avait atteint son apogée dans les années soixante. C'est durant cette époque que nos cités ont connu des interventions urbanistiques brutales et mutilantes. Métamorphose, au nom de la densification, du prestige et de la mégalomanie envisage les mêmes méfaits, dans un contexte qui nie carrément le droit citoyen de dire non aux options fondamentales. Métamorphose mérite donc d'être qualifié d'imposture; sous un nom fallacieux, on ressert un menu réchauffé dont plus personne n'a envie.

Métamorphosons Métamorphose

Face aux défis majeurs auxquels nos sociétés développées seront bientôt confrontées, il est nécessaire de dessiner dès aujourd'hui les contours d'une société qui sera par la force des choses métamorphosée par des mutations inéluctables: explosion des coûts et raréfaction de l'énergie avec pour corollaire l'effondrement du système de transport et la difficulté d'assumer les coûts prohibitifs du chauffage. Il ne s'agira pas d'une crise cyclique mais d'une rupture fondamentale dans le principe même de l'évolution de notre société. L'épuisement énergétique ira de pair, selon toute vraisemblance, avec une crise financière et alimentaire. Sans oublier l'urgence de la question climatique. Face à ces problèmes qui ne pourront être éludés, il n'est pas nécessaire d'attendre la catastrophe pour initier un changement de paradigme. C'est ici la véritable métamorphose.

En ce sens, un authentique programme Métamorphose doit être la mise en oeuvre conséquente des principes fondamentaux du développement durable. En voici quelques éléments, liste de loin pas exhaustive:

- *Habitat durable*: application des normes les plus avancées en terme d'énergie à toutes constructions nouvelles; incitation fiscale et subventionnement de l'assainissement énergétique du parc immobilier existant. Transformation systématique de tous les quartiers en éco-quartiers.



Les quartiers Sous-Gare: exemple typique de quartier à substance patrimoniale élevée à conserver et métamorphoser en éco-quartier.

- *Transports durables*: réduction massive du prix des transports en commun, redéfinition dans l'espace urbain de la priorité des transports, réduction des possibilités de parcage, péage urbain, taxation des véhicules les plus polluants.
- *Bien-être urbain*: réduction des nuisances sonores diurnes et nocturnes pour (re)donner à l'habitat urbain une qualité légitime. Respect des normes de qualité de l'air en tout temps.
- *Préservation du sol et de la biodiversité*: conserver et étendre (par suppression du bétonnage outrancier) les zones vertes en milieu urbain – redimensionner routes et voiries et réaffecter à la nature les espaces libérés des excès d'une mobilité prochainement surannée. Réserver des espaces pour vergers et potagers.
- *Culture et héritage*: préserver et valoriser le patrimoine bâti – favoriser les actions de sauvegarde.

Concrètement, il s'agit de repenser de fond en comble le plan directeur communal, d'amender le plan général d'affectation, d'entraîner la région dans une nouvelle dynamique au niveau des transports, de mettre sur pied une culture urbaine respectueuse, durable, qui tourne définitivement le dos aux mécanismes obsolètes d'une époque révolue.

Reprenons l'initiative

Un groupe de citoyennes et citoyens actifs, épaulés par diverses associations (en particulier la Société de développement du Nord et le Mouvement pour la Défense de Lausanne) demandent, en vertu des articles 106 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), que la question suivante soit soumise au corps électoral de la commune de Lausanne: «Voulez-vous déplacer les stades d'athlétisme et de football de la Pontaise sur les rives du lac?»

C'est en ces termes que pour la première fois dans l'histoire du Canton, le droit d'initiative introduit par la nouvelle constitution vaudoise, est utilisé. Par cette initiative, le débat démocratique, jusqu'ici verrouillé et muselé par la Municipalité, peut enfin s'ouvrir.

Les initiants constatent en effet que les stades d'athlétisme

et de football de Lausanne sont un élément clé de l'identité de la Pontaise. Ce déplacement aurait de graves conséquences négatives pour la Ville:

- Il aggraverait encore le déséquilibre de la ville au profit des rives du lac, où sont déjà installés de nombreux équipements publics de loisir, de détente et de formation.
- Le centre commercial, qui a pour objectif de financer le stade de football, augmenterait l'overdose de centres commerciaux installés au sud-ouest de l'agglomération lausannoise, alors qu'il en manque au nord.
- Deux stades importants et un centre commercial près de la sortie de l'autoroute de la Maladière provoqueraient des difficultés de trafic majeures dans cette région déjà très encombrée.

- La construction d'un stade de football dans le quartier de Vidy et des infrastructures routières qui vont avec, porteraient un coup irréparable à un magnifique espace vert très apprécié des Lausannois (Parc Bourget et jardins familiaux).

- La facture de ce transfert inutile et dommageable pour la Ville de Lausanne est une équation à plusieurs inconnues. Comme toujours, c'est le contribuable qui en ferait les frais.

Dès que le texte de l'initiative sera validé, nous ferons parvenir à nos membres des feuilles de signatures.

www.pontaiseavenir.ch

Assemblée générale 2008

Nous avons le plaisir de vous convier à l'assemblée générale annuelle 2008 du
Mouvement pour la Défense de Lausanne,

mercredi 21 mai à 19.30 heures
Maison de Quartier Sous-Gare, avenue Dapples 50
Lausanne

P.P.

1002 Lausanne

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de l'AG 2007 (ce document peut être consulté sur le site www.mdl-lausanne.ch ou demandé au secrétariat, tél. 021 617 37 67).
2. Rapport d'activité du comité et discussion.
3. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes.
4. Nominations et réélection au comité et des vérificateurs.
5. Fixation de la cotisation.
6. Discussion générale et divers.

Après la partie statutaire, nous proposerons de poursuivre la discussion sur plusieurs objets d'actualité (Métamorphose, Musée des Beaux-Arts, Opéra, etc.). Un modeste apéritif où les échanges pourront prendre une forme plus conviviale et informelle, terminera la soirée.

